



MAIRIE de CONQUEREUIL

COMPTE-RENDU
du
CONSEIL MUNICIPAL

9 février 2021

Le 9 février 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 2 février 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien - M. BEUPERIN Jean - M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – M. SALMON Sébastien – Mme DELETANG Fabienne – M. CORNU Vincent – Mme MOUSSEAU Madara.

ÉTAIT ABSENT : Mme BENARD Sylvie Mme – Mme CLERET Christelle a donné un pouvoir à Mme DELETANG Fabienne – Mme MAISONNEUVE Agnès.

Secrétaire de séance : Mme BIGNON Sylvie.

Décision(s) prise(s) au titre de la délégation :

1) Projet d'extension de l'école publique et plan de financement,

Exposé de M. le Maire :

Rappel du projet :

- *Création de deux salles de classe selon le même modèle et dans la continuité des classes en bois existantes,*
- *Création de deux ateliers attenants aux classes,*
- *Création d'un hall d'accueil pour les familles qui servirait de lieu d'affichage et d'exposition. Ce hall serait fermé et non accessible en dehors des heures de l'école. Les parents seraient obligés d'y passer pour déposer leur enfant.*
- *Sécurisation du parking : agrandissement, marquage au sol, espace piétons, espace vélos, accès du car, signalisation.*
- *Préau à prolonger et conserver le portail d'entrée.*
- *Création d'un rangement vélo.*

Afin de mener à bien ce projet la commune a obligation de désigner un bureau de contrôle en charge des missions de contrôle technique des constructions et de sécurité protection de la santé (SPS). En effet, la multiplicité des acteurs et de leurs interactions dans l'opération de construction en coactivité implique la mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels. C'est le rôle du coordonnateur SPS de veiller à ce que les différentes mesures soient prises en compte. La coordination de la

sécurité et de la protection de la santé relève du Code du travail (articles R. 4532-1 à R. 4532-76).

Le contrôle technique des constructions vise à prévenir les aléas techniques susceptibles d'entraîner des sinistres, et à vérifier le respect des règles de l'art en matière de construction.

Les missions de base du contrôle technique sont relatives à la solidité des ouvrages et à la sécurité des personnes.

Le 20 janvier dernier la commune a lancé une consultation afin de missionner un bureau de contrôle dans le cadre des deux missions obligatoires. Après consultation, c'est le bureau de contrôle Qualiconsult qui propose l'offre la plus avantageuse pour un montant de 6500 € (CT + SPS).

	Mission CT		Mission SPS		
	HT	TTC	HT	TTC	
APAVE	5 200 €	6 240 €	3 600 €	4 320 €	10 560 €
SOCOTEC	3 720 €	4 464 €	4 455 €	5 346 €	9 810 €
QUALICONSULT	3 940 €	4 728 €	3 120 €	3 780 €	Offre ramenée à 6500 € HT si la commune choisi les deux missions soit en TTC 7800 €

Plan de financement modifié :

<i>Dépenses</i>		<i>Montants</i>
Extension de l'école		500 000,00 €
2 classes de 60m ² + 2 ateliers de 25m ² / 170m ² x 1750€ht = 300 000€ht		300 000,00 €
1 hall d'accueil de 50m ² non chauffé / 50m ² x 1400€ht = 70 000€ht		70 000,00 €
1 préau coursive de 65m ² et un auvent d'entrée de 60m ² / 125m ² x 400€ht = 50 000€ht		50 000,00 €
1 abri vélos de 50m ² fermé sur l'espace public / 50m ² x 600€ht = 30 000€ht		30 000,00 €
Les travaux de terrassement et reprises de voirie pour l'extension du parking / 30 000€ht		30 000,00 €
Les travaux de raccordement aux réseaux EU et EP / 20 000€ht		20 000,00 €
<i>Divers (env. ;5%)</i>		<i>25 000,00 €</i>
Honoraires maîtrise d'œuvre		39 500,00 €
Cairn bureau d'études		23 000,00 €
Contrôle technique + SPS (qualiconsult)		6 500,00 €
Géomètre, OPC, les analyses des sols, les révisions de prix, les aléas de chantier		37 000,00 €
	HT	631 000,00 €
	20% TVA	126 200,00 €
	TTC	757 200,00 €

<i>Financement 1ère tranche</i>	Taux	<i>Prévisionnel htva</i>	
---------------------------------	------	--------------------------	--

Contrat de territoire régional	Enveloppe	90 000,00 €	14,26%
DETR	35%	220 850,00 €	35,00%
Fonds école du département	30%	189 300,00 €	30,00%
Autofinancement	20 % minimum	130 850,00 €	20,74%
Total HT		631 000,00 €	100%

TOTAL TRAVAUX HT	631 000,00 €
TOTAL TRAVAUX TTC	757 200,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	500 150,00 €
RESTE A CHARGE COMMUNE	257 050,00 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- Valider l'offre de Qualiconsult au prix de 6500 € HT soit 7800 € TTC,
- Valider le plan de financement présenté ci-dessus.

2) Projet d'Aménagement du bourg et présentation du rapport du CAUE,

Exposé de M. le Maire :

Le 26 janvier dernier la commission aménagement du bourg s'est réunie en présence de Mme Gonthier paysagiste concepteur et Mme Lair architecte au CAUE. Ensemble elles ont présenté une réflexion préalable à l'aménagement du bourg. Une nouvelle réunion est programmée pour le 18 mars 2021 à 14h30. (Voir rapport)

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- Poursuivre la démarche avec le CAUE,
- Prendre acte de cette première réflexion préalable à l'aménagement du bourg.

3) Modification simplifiée du PLU,

Exposé de M. le Maire :

Le présent dossier de Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de faire évoluer ponctuellement le zonage et le règlement pour parfaire le document ainsi que la correction d'une erreur matérielle.

Ainsi, la procédure n'a pas pour effet :

- De majorer de plus de 20 % ou de diminuer les possibilités de construction résultante, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- Ou de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser

L'évolution du zonage et du règlement est compatible avec le PADD.

Ainsi, conformément aux articles L153-45 à 48 du Code de l'Urbanisme, la procédure relève bien de la modification simplifiée soumise à consultation du public. (Voir dossier)

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à la majorité (1 abstention M. Vincent Cornu) :

- **D'acter la démarche simplifiée de la modification du PLU,**
- **De valider la notice explicative et les plans.**

4) Effacement des réseaux,

Exposé de M. le Maire :

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, il est proposé aux membres du CM de choisir le modèle de candélabre qui sera ensuite utilisé dans toutes les rues du bourg au fur et à mesure de l'effacement des réseaux. (Voir diapo)

Le prix indiqué correspond uniquement à la lanterne, n'est pas compris le mât, la crose ni la pose. A titre indicatif un mât coûte environ 200 € HT. A ce stade, il n'est pas possible de déterminer la consommation des candélabres car elle dépend de la puissance demandée. Cette information sera confirmée au moment de l'étude faite le Sydela. Les modèles présentés sont en led.

Concernant l'éclairage du parking de l'école, celui-ci ne sera pas alimenté par l'école mais par celui de l'éclairage du bourg. Il pourra être installé une horloge afin que cet éclairage s'éteigne avant 23h00.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'uniformiser les candélabres dans tout le bourg,**
- **De valider le modèle de candélabres ROHL TEOS en gris.**

5) Questions et informations diverses.

- Tahun : L'enquête publique va être relancée. Les dates de permanences seraient les suivantes :
 - Le lundi 15 Mars de 8h30 à 12h15
 - Le mardi 23 Mars de 13h30 à 17h15
 - Le samedi 27 Mars de 9h00 à 12h00
 - Le Mercredi 31 Mars de 13h30 à 17h15
 - Le Vendredi 9 Avril de 8h30 à 12h15
 - Le Vendredi 16 Avril de 13h30 à 16h15

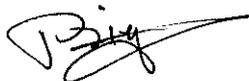
- Renégociation de prêt : la commune a souscrit en 2008 un emprunt pour financer la salle multifonction auprès de l'organisme prêteur Dexia SFIL pour un montant de 230000 € avec un taux d'intérêt de 4.92 %. A la fin des 30 ans (durée de l'emprunt) la commune aura remboursé 230 000 € de capital et payé 202 000 € d'intérêts. Après avoir pris contact avec la banque, il s'avère que la renégociation n'est pas envisagée dans le contrat de prêt, par contre la commune a la possibilité de demander un remboursement anticipé moyennant des indemnités. Ces dernières s'élèvent à 80 641.14 €. Au regard du capital restant dû et de l'indemnité de remboursement anticipé, le refinancement dans une autre banque est impossible ou sinon à emprunter à taux 0%.

- Parc éolien de Conquereuil : un reportage doit être diffusé lundi 8 février sur France 3 à 19h00.

- Projet parc photovoltaïque à Guémené.

- Mise à disposition salle clos du Don à titre gratuit durant la crise sanitaire.
- Création d'une ludothèque,
- Abattage de la haie rue de la Renaissance : il est proposé de faire abattre la haie rue de la Renaissance afin de faciliter le passage des piétons.
- Report élections : Les élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2021 sont reportées les 20 et 27 juin 2021.
- Syndicat Chère Don Isac : le groupe communal bocager s'est réuni à plusieurs reprises pour déterminer un règlement afin de protéger les haies bocagères initialement répertoriées par le bureau d'études Envolis.
- TACo : le transport Accompagnement COnquereuillais sera mis en place à partir du 15 février.
- Négociation du contrat internet et téléphone à la bibliothèque et à la mairie.
- Le 1^{er} février le COPIL et le COTECH du Service de Voirie Intercommunale (SVI) se sont réunis à Plessé pour débattre du remplacement de la balayeuse (actuellement en panne), plusieurs options ont été présentées : acquisition, prestation de services ou location longue durée. C'est cette dernière option qui a été retenue et qui semble être la plus avantageuse en termes de gestion et de coûts.
- Le 23 février la société Oliathèque vient faire une démonstration de son matériel de désherbage à eau chaude.
- Commission cantine le 11/02 à 18h00
- Commission cimetière le 15/02 à 14h00 en mairie.

La secrétaire de séance
Sylvie Bignon



Vu le Maire,
Jacques POULAIN

